



N° 2025/372

nomenclature : 7.3.1



Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 040-214003121-20251105-2025_372-AU

DÉCISION DU MAIRE

PRÉT POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Taux révisable LA

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt au Secteur Public Local d'un montant total de 236 667 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la renaturation de la cour d'école D. Poueymidou située allée de l'Alios à Tarnos. Cette opération s'inscrit dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 02/04/2024

Le Maire de Tarnos

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 236 667 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local – Transformation écologique

Montant : 236 667 euros

Durée de la phase de préfinancement : /

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 040-214003121-20251105-2025_372-AU



De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- à la Caisse des Dépôts et Consignations

Fait à Tarnos, le 05 novembre 2025

Le Maire,

Marc Mabillet



Publié sur le site internet de la Ville le 18/11/2025